

La Méthode de Démocratie Participative Opérationnelle

L'objectif de cette méthode est de débattre de solutions au lieu de problèmes car c'est beaucoup plus constructif, passionnant et efficace

Cette méthode pragmatique proposée vise à éviter la cacophonie et la paralysie décisionnelle fréquemment rencontrées dans des réunions de citoyens sur les sujets traitant de nos problèmes de société.

Toute suggestion est la bienvenue pour l'améliorer.

1. Organisation de réunions débats

Dans un premier temps, chaque citoyen.ne est invité.e à réunir des membres de sa famille, des amis, des connaissances... pour débattre ensemble sur les différentes questions de société.

Chacun peut proposer une liste de sujets à débattre.

Bénévolat, bienveillance, gratuité et convivialité sont les prérequis. Toutes les remontées du terrain permettent de faire évoluer les différents débats nationaux.

2. Qu'est-il possible de faire avec peu de moyens ?

Organiser des réunions efficaces, c'est-à-dire des réunions qui se terminent par des engagements individuels et collectifs, une motivation partagée et des propositions concrètes.

3. Comment se déroule une réunion efficace ?

Pour rendre une réunion efficace, les participant.es doivent accepter de suivre des règles de fonctionnement. Il faut répondre au préalable définir un cadre en répondant à quatre questions : Où se réunir ? Qui participe ? Quel est l'objectif ? Quelles sont les règles à suivre ?

Où se réunir ?

Tout lieu peut convenir, dès l'instant où il peut être mis, au moins dans un premier temps, gracieusement à la disposition du groupe.

Qui participe ?

Toute personne qui souhaite donner son avis sur un sujet abordé.

NB: il est conseillé que le groupe ne soit composé que d'une quinzaine de personnes au maximum, afin que chacune puisse plus facilement s'y exprimer et veiller à ce qu'elle le fasse.

Quel est l'objectif ?

Il ne s'agit pas de se conforter dans la réalité du problème en évoquant de nombreux exemples mais de se fixer comme objectif **l'étude des solutions** afin de déterminer celle qui peut améliorer au mieux la situation. Cela est plus difficile mais c'est aussi plus constructif.

Quelles sont les règles à suivre ?

Il s'agit de définir les règles de bienveillance, d'écoute et de respect mutuel ainsi que la durée de la réunion.

Méthodologie en 3 phases: la préparation, la conduite et la conclusion.

Phase 1 : Préparation

En amont, **chacun doit avoir réfléchi** au sujet à traiter (recherches, informations, travail individuel ou en groupe, lecture de documents fournis...) et venir à la réunion avec des solutions à proposer ou accepter de débattre sur celles qui sont proposées par les autres participants.

Chaque participant est invité à mettre à disposition des autres des éléments de compréhension du sujet qui sera traité en réunion (écrits, vidéos...) notamment pour que tous aient compris les mots du thème abordé. Ce **travail individuel préalable de chacun est indispensable** et obligatoire avant de participer aux débats pour éviter de le faire tourner en rond. Une réunion spécifique consacrée à cette compréhension peut être éventuellement organisée pour celles et ceux qui le souhaitent. Éventuellement, des commissions spécialisées auront fait part de leurs propositions.

Phase 2 : Conduite

Pour commencer trois personnes sont nommées :

- Une pour animer la réunion,
- Une autre appelée « maître du temps » pour gérer les prises de parole et veiller au temps de parole afin de permettre à tous les participants de s'exprimer,
- Une dernière qui produira un compte-rendu des échanges listant les solutions évoquées et les arguments avancés permettant d'identifier la ou les solutions les plus pertinentes.

Après la nomination de ces 3 personnes, la réunion se déroule en trois phases de durée à peu près équivalente après l'introduction du sujet :

- **Introduction**: Brève présentation du sujet et de ses problèmes. Éventuel tour de table très rapide du fait qu'un travail préparatoire a été effectué par toutes les personnes présentes.
- **Phase I**: Énumération des propositions de solutions et segmentation éventuelle sur la base de la faisabilité, coût, délai ou tout autre critère qui sera jugé pertinent
- **Phase II**: Discussions
- **Phase III**: Prise de décision par consentement mutuel ou par vote majoritaire à bulletin secret pour ne retenir que deux propositions.

Comme ces réunions sont ouvertes à tous, seules les personnes présentes peuvent décider.

Même si l'objectif est de construire un meilleur avenir pour tous, **il n'est pas envisageable de chercher à obtenir l'adhésion de tous les concitoyens** par risque de très vite paralyser l'action et d'épuiser ceux qui s'investissent. **Les personnes qui veulent se consacrer à d'autres occupations doivent être conscientes que l'opportunité de se faire entendre leur est offerte.** Il leur est aussi donné la possibilité de poster leurs propositions pour qu'elles soient débattues ou de se faire représenter.

Phase 3 : Conclusion ou Synthèse

Elle est effectuée en fin de réunion puis elle est proposée avec celles d'autres groupes à des commissions locales de personnes qui veulent aller plus loin. Toute personne ayant rédigé une note de synthèse d'une réunion, validée par au moins 50 % de signatures des participants inscrits sur la feuille de présence, peut venir la présenter dans un groupe de travail d'un étage supérieur traitant du même sujet. Des séminaires de formation sont organisés pour ceux qui veulent animer des réunions.

4. Remontée des propositions

Toutes les idées sérieuses non retenues sont mises dans une **boîte à idée** car elles peuvent avoir leur utilité ultérieurement en fonction de l'évolution des situations

Les propositions de ces premières synthèses sont remontées à des commissions de travail. Elles sont confrontées avec celles d'autres groupes pour ne retenir que les meilleures

Les personnes n'ayant pas participé aux débats peuvent faire part de leurs suggestions à tout moment par écrit. Un groupe de travail détermine si des éléments nouveaux sont à intégrer au niveau d'étude en cours.

5. Communication

Des personnes élues porte-parole doivent respecter les décisions prises, même si elles ne les approuvent pas. Comme tout autre citoyen, à elles d'être vigilantes et de les faire réexaminer dès les premiers signes de faiblesse constatés lors de leur mise en application.